

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1178

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« par cette disposition »,

les mots :

« au *a* à *o* du même 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.